



COMITE DE DIRECTION

PROCES VERBAL N° 02

Réunion du : 06 octobre 2022

Lieu : Yvetot

Présidence : M. Romain FERET.

Membres présents : MM. Davy ANCELIN, Thierry BRISSET, Philippe DAJON, Christophe GUERPIN, Xavier LEFRANCOIS, Lilian LEROUX, Nicolas LEVASSEUR, Claude SAULNIER.

Membres excusés : Mme Françoise PORTELLO, MM. Bernard CAUCHOIS, Mathieu DUBUS, Ludovic MORIN, Denis OLIVIER.

Invité : M. Olivier FLEUTRY (Directeur du DFSM).

Civilités :

Condoléances :

M. Romain FERET présente, au nom du District de Football de Seine Maritime et de son Comité de Direction ses condoléances aux familles et clubs pour le décès de :

- Mme LOUET Sylvie, épouse de M. LOUET Antoine, membre de la Commission Départementale de l'Arbitrage,
- M. LEJEUNE Jack, frère de M. LEJEUNE Dany, Président de la Commission Départementale de Discipline.

Approbation du procès-verbal.

Le Président soumet à l'approbation des membres :

Du procès-verbal de la réunion du 02.09.2022.

En l'absence d'observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.



Présentation du bilan + projections sur prévisionnel.

Il est fait lecture et présentation du projet de bilan et compte de résultat validés par M. MENARD, Expert-comptable du cabinet REBOOT.

Le compte de résultat d'exploitation affiche une perte de 184 000 euros à laquelle s'ajoute une provision d'environ 50 000 euros relative aux risques liés aux procédures prud'homales en cours. Les licenciements pour motif économique effectués ont entraîné un certain nombre d'ajustements comptables qui affectent les postes budgétaires correspondants (augmentation des salaires et traitements du fait des indemnités versées, reprises sur les dotations aux indemnités de fin de carrière, paiement des congés payés, etc...). Le total des recettes du DFSM s'élève à 897 814 euros pour un total de charges de 1 132 835 euros. Plusieurs opérations de soutien financier aux clubs affectent ce résultat, tels que l'abandon partiel des frais d'engagements et de certaines pénalités, la réalisation d'une opération de reconquête des adhérents, les coûts liés à la location du siège et à la logistique correspondante. Les cessions des deux immeubles de Bois-Guillaume et Dieppe survenues en cours d'exercice sont prises en compte pour leur valeur d'actif net (produit de cession minoré de la valeur comptable des actifs après amortissements successifs). Ces opérations exceptionnelles comprises, le résultat définitif est arrêté à 494 917 euros pour l'exercice 2021/2022.

Le bilan comptable traduit l'explication des faits précédents et s'élève à 2 946 722 euros. Il prend compte de la cession des deux immeubles et de leur contrepartie en trésorerie. Il est rappelé que si les fonds propres sont élevés, ils résultent de la trésorerie apportée par la cession d'actifs et que cette trésorerie a deux objectifs pour l'avenir : maintenir une année de fond de réserve associatif pour parer à d'éventuelles difficultés telles que celles connues lors de la Pandémie, et d'autre part, financer le développement des infrastructures techniques et immobilières à venir d'ici la fin du mandat en cours.

Validation comptes annuels.

Au regard de la présentation des comptes annuels tels que décrits précédemment, les membres du Comité de Directeur valident à l'unanimité les comptes de l'exercice 2021/2022 et autorise leur présentation en Assemblée Générale.

Présentation budget prévisionnel.

Une présentation des projections budgétaires est proposée. Les projections à 3 ans laissent entrevoir des exercices IN BONI sur les trois prochains exercices sous condition que les



efforts de rigueur soient maintenus et en l'absence de nouvelle pandémie COVID obligeant l'arrêt des activités sportives. Les projections budgétaires démontrent l'intérêt des efforts de réorganisation qui ont été initiés depuis deux exercices. Le budget prévisionnel sera affiné avant l'Assemblée Générale, pour prendre en compte au mieux des dernières évolutions des projets à venir.

Validation budget prévisionnel.

Au regard de la présentation du budget prévisionnel tels que décrits précédemment, les membres du Comité de Directeur valident à l'unanimité le budget prévisionnel pour l'exercice 2022/2023 et autorise leur présentation en Assemblée Générale.

Assemblée Générale.

Le Président annonce que l'Assemblée Générale se tiendra le 10 novembre 2022 Goderville, salle Ficelle, rue Saint Jacques, puis nous présente l'ordre du jour :

Intervention du Président du District

1. Rapport moral
2. Compte rendu financier et prévisionnel
3. Avis du commissaire aux comptes
4. Intervention du SDJES de Seine-Maritime
5. Présentation des actions du District en cours
6. Rappel des dispositifs du Département 76
7. Intervention de l'équipe technique du District
8. Questions diverses

Clôture de l'assemblée par le Président du District.

Les membres du Comité de Direction valident l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale.

Missions aux Responsables de secteurs :

Dans le cadre des relations étroites conclues avec les services de l'Etat, et suite aux demandes de subventions qui ont été réalisées dans le cadre de l'ANS, les responsables de secteur vont être sollicités pour la promotion et le placement des actions suivantes :



STADE A VELO : Apprentissage des règles de bonne pratiques en Vélo pour 30 jeunes, dans 10 clubs, sur la base de 2 sessions par club. Cette prestation sera externalisée, et sera gratuite pour les clubs participants (ANS part territoriale).

COLOSSES : Organisation de sessions de sensibilisation (2H) pour les pratiquants, encadrants, bénévoles et parents au sein d'un club par secteur et organisation d'une à deux sessions de formation pour les éducateurs sportifs. (ANS part territoriale).

SESAME : Action d'insertion vers les métiers du sport et de l'animation visant à accompagner 15 postulants vers une action de pré-qualification (voire éventuellement action diplômante). Une fiche descriptive du public visé sera rédigée afin de faciliter l'identification des profils potentiels. Le fond SESAME permet de prendre en charge financièrement des actions de formation qualifiante pour les publics visés. Cette action représente un enjeu fort pour le district dans sa relation avec les services de la SDJES. L'action fera appel à des intervenants extérieurs et sera en partie sous-traitée à l'association District Formation Sport.

Conférence Lutte contre la radicalisation

Dans la continuité des actions partenariales engagées avec les services de l'Etat en région, le DFSM va bénéficier pour l'exercice 2022/2023 d'un financement du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR). Ce financement vise à assurer l'organisation d'une conférence départementale dédiée aux acteurs du Football qui devrait se dérouler en janvier 2023, ainsi que la prise en charge de deux sessions de formations pour 15 à 20 éducateurs et dirigeants de club, qui se dérouleront au cours du premier trimestre 2023. L'objectif est de pouvoir accueillir au moins 1/3 des clubs au cours de la conférence, dont le lieu et la date seront définis prochainement.

Projets à venir : FDVA / Opération « conformité ».

Dans le cadre d'un projet expérimental soumis à subvention du « Fond de Développement de la Vie Associative », le DFSM va mettre en œuvre un site internet visant à créer un marché du mécénat de compétence. Chaque club disposera d'un accès personnel et pourra diffuser des « demandes de mécénat de compétence » pour des besoins ponctuels ou récurrents. Ces propositions seront diffusées à des réseaux d'entreprises afin que celles-ci puisse y répondre. Le Mécénat de Compétence permet aux entreprises de réaliser des actions de mécénat sans contrepartie financière directes, et de bénéficier d'un avoir fiscal représentant un pourcentage de l'avantage en nature consenti à l'association. Le financement FDVA pour cette action s'élève à 9 000 euros.

District de Football de Seine-Maritime

13 rue de la corderie 76190 Yvetot - 02 35 12 17 70

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



En lien avec le service « contrôle » de la SDJES, le District va concevoir un kit documentaire à destination des clubs employeurs (affiches et classeur) afin de faciliter le respect de la conformité règlementaire. Le DFSM bénéficie d'un soutien financier de 3 000 euros dans cet objectif.

Point sur les procédures CPH

Dans le cadre des contentieux prud'homaux consécutifs aux licenciements, un cabinet d'avocat EMO à Mont-Saint-Aignan a été missionné pour accompagner le District dans le déroulement de la procédure contentieuse. A ce jour, les audiences en conciliation sont en voie d'être terminées. Les premières audiences de jugement au fond pourront intervenir au cours du premier trimestre 2023. Les frais d'avocat ont été inscrits pour dix mille euros au budget prévisionnel. Une provision de contentieux est passée sur l'exercice 2021/2022 pour environ cinquante mille euros.

Point sur l'immobilier

Le site du HAVRE est toujours proposé à la vente. A ce jour, deux prospects sont en cours de réflexion quant à d'éventuels projets supposant un changement de destination des lieux (habitation). Compte tenu de la caractéristique particulière du bien, seul un investisseur peut être intéressé à acquérir. Il faut s'attendre à ce que la valorisation soit d'environ trois cent mille euros nets vendeur, ce qui est inférieur au prix qui avait été proposé lors de la transaction initiale ayant échoué du fait du refus de la copropriété sur le projet.

Concernant le projet de la Gare, la réitération de l'acte devrait intervenir dans les prochaines semaines. Des demandes ont été initiées auprès des services de la communauté de commune pour des sujets d'urbanisme (demande de changement de destination, demandes de certificat d'urbanisme pré-opérationnel). Il est à noter que le bâtiment existant semble être compris dans le périmètre des ABF.

Fonctionnement des Commissions.

Sur proposition de M. JOBBIN Thierry, Président de la Commission Départemental des Nouvelles Pratiques, de nommer :



M. NAOUM Mounir, Membre de la commission Départementale des Nouvelles Pratiques.

Les membres du Comité de Directeur valident cette proposition.

Sur proposition de M. Romain FERET, Président du District de nommer :

M. DAJON Philippe, représentant du Comité Directeur auprès de la Commission Départementale des Compétition Masculines Séniors

Les membres du Comité de Directeur valident cette proposition.

Validation des ententes.

Les membres du Comité Directeur valident l'ensemble des demandes d'ententes parvenues antérieurement à ce jour.

STADE DUPRE A CANTELEU

M. FERET Romain, Président du District, que Suite aux graves incidents survenus lors de la rencontre Canteleu Presqu'île début septembre, et afin de laisser le temps nécessaire aux services de l'état et à notre commission de discipline, je vous propose à compter de cette semaine :

- **Tant que la sécurité des joueurs ne sera pas assurée, plus aucun match n'aura lieu dans l'enceinte du stade Dupré à CANTELEU, à l'exception des équipes des catégories U7 à U13, pour les autres catégories les matchs se dérouleront à l'extérieur ou sur terrain neutre.**

Les membres du Comité de Directeur valident cette proposition.

Le Président du DFSM,

M. FERET Romain

Le Secrétaire Général du DFSM

M. DAJON Philippe